



## Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 février 2021

Le dix-neuf février deux mil vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PITHOIS Jean-Luc, Maire.

**Présents :** PITHOIS Jean-Luc, MOLEINS Gérard, DUFRESNE Malo, COCO Jean-Pierre, MOUTON Mariannick, PERRIGAULT Jacques, JARDIN Auriane, DAULY Marie-Laurence, MEHEUT Marc, SERIZAY Wilfrid, GOUPY Roselyne.

**Absents représentés :** THOMAS Brigitte ayant donné pouvoir à COCO Jean-Pierre, MEHEUT Bertrand ayant donné pouvoir à MEHEUT Marc.

**Absents excusés :** NADEAU-RUAUD Martine.

**Secrétaire désigné par le Conseil Municipal :** MOLEINS Gérard

**Convocation du conseil municipal :** 15 février 2021

#### Ordre du jour :

1. L'adhésion à l'association des ports de plaisance de Bretagne
2. La participation au budget de réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
3. La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 – projet de sécurisation de l'entrée sud/est de la commune sur la D26 – route de Dinan
4. La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 – projet de restauration des murs du cimetière

❖ **Désignation du secrétaire de séance :** MOLEINS Gérard

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion de la dernière séance du Conseil Municipal a été transmis à chaque conseiller avant la présente réunion. Il invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'ayant été faite, **le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

❖ Monsieur le Maire annonce la démission du conseil municipal de Madame NADEAU-RUAUD Martine et de Madame FROGER-COLLET Monique.

#### **Délibération n° 2021-01    L'adhésion à l'association des ports de plaisance de Bretagne**

#### **Monsieur le Maire expose :**

L'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) a pour vocation d'informer, accompagner et représenter les ports de plaisance comme partenaires du développement économique du Littoral, quels que soient la taille, la structure ou le mode de gestion du port.

L'APPB défend ainsi les intérêts de toute la profession auprès des institutions et participe, avec elles, à la valorisation des ports de plaisance bretons.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction du nombre de mouillages. Le montant de la cotisation 2021 est estimé à 307,28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'APPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADHÉRER** à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne.
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation annuelle 2021 d'adhésion à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle 2021 à l'article 6281 « Concours divers – cotisations » du budget des ports.

VOIX POUR : **A L'UNANIMITE**

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **Délibération n° 2021-02      La participation au budget de réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté**

---

##### **Monsieur le Maire expose :**

Depuis 2018, la commune de Plancoët prend en charge le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). Un dispositif de l'éducation nationale constitué d'enseignants spécialisés et de psychologues qui dispensent des aides aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Chaque année scolaire, la commune de Plancoët sollicite une participation financière à la commune. Au titre de l'année scolaire 2020/2021, la contribution est fixée à 1,25 € par élève scolarisé à l'école publique. Cette contribution couvre les frais de fournitures administratives (papier, reprographie, outils psychotechniques...).

Le montant total de la participation de la commune pour l'année scolaire 2020/2021 est de 75 € (60 élèves \* 1,25 €).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement d'une participation financière pour l'année scolaire 2020/2021 et les suivantes à la commune de Plancoët dans le cadre du budget du RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** le versement d'une participation financière de 1,25 € par élève à la commune de Plancoët dans le cadre du budget du RASED 2020-2021.
- **D'AUTORISER** le versement d'une participation financière les années scolaires suivantes au vu des éléments fournis par la commune de Plancoët.
- **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à cette participation financière sur le budget de la commune.

VOIX POUR : **A L'UNANIMITE**

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2021-03 La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 - projet de sécurisation de l'entrée sud/est de la commune sur la D26 - route de Dinan**

**Monsieur le Maire expose :**

En raison de l'insécurité des piétons et de la vitesse excessive des véhicules, la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a décidé une opération de réalisation d'un cheminement piétonnier sur la route de Dinan (D26).

Les objectifs de ce projet sont les suivantes :

- Améliorer le confort des piétons,
- Améliorer la sécurité des piétons,
- Limiter la vitesse en entrée de l'agglomération.

Le montant estimé de ces travaux est de 38 000,00 € HT. Ces travaux sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des travaux de voirie liés à la sécurité.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
LIBELLE		MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT HT
<u>TRAVAUX</u>			ETAT - DETR 2021 (35 %)	13 300,00 €
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PIÉTONNE		37 201,00 €	AUTOFINANCEMENT (65 %)	24 700,00 €
MARQUAGE AU SOL		300,00 €		
<u>MATERIEL ET EQUIPEMENTS</u>				
PLATE BANDE FLEURIE		349,00 €		
PANNEAUX DE SIGNALISATION		150,00 €		
	TOTAL	38 000,00 €	TOTAL	38 000,00 €

La commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR le 5 février 2021 car la date limite de réception était avant le 8 février 2021. Afin que notre dossier soit recevable, il doit être joint la délibération sollicitant l'aide de l'Etat et mentionnant la nature du projet, son coût HT et le plan financement prévisionnel.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une aide financière maximale d'un montant de 13 300 €, à savoir 35 % d'un montant de dépense plafonné à 38 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de sécurisation de l'entrée sud/est de la commune sur la D26 - Route de Dinan.
- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement tel que proposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une aide financière maximale d'un montant de 13 300 €, à savoir 35 % d'un montant de dépenses plafonné à 38 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOIX POUR : **A L'UNANIMITE**

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2021-04 La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 - projet de restauration des murs du cimetière**

**Monsieur le Maire expose :**

En raison de la fragilité des murs d'enceinte du cimetière, la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a décidé une opération de restauration du mur ouest. Ce mur tombe vers l'intérieur sur les tombes et la sécurité des visiteurs est mise en jeu.

Les travaux consistent à démolir et reconstruire ce mur en pierre.

Le montant estimé de ces travaux est de 37 204,00 € HT. Ces travaux sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des projets sur le patrimoine immobilier.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT HT
DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU MUR	37 204,00 €	ETAT - DETR 2021 (30 %)	11 161,00 €
		AUTOFINANCEMENT (70 %)	26 043,00 €
TOTAL	37 204,00 €	TOTAL	37 204,00 €

La commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR le 5 février 2021 car la date limite de réception était avant le 8 février 2021. Afin que notre dossier soit recevable, il doit être joint la délibération sollicitant l'aide de l'Etat et mentionnant la nature du projet, son coût HT et le plan financement prévisionnel.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une aide financière maximale d'un montant de 11 161 €, à savoir 30 % d'un montant de dépense plafonné à 37 204 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de restauration des murs du cimetière.
- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement tel que proposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une aide financière maximale d'un montant de 11 161 €, à savoir 30 % d'un montant de dépenses plafonné à 37 204 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**VOIX POUR : A L'UNANIMITE**

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## ❖ Dépenses engagées au titre de la délégation de Monsieur le Maire

## Commune

Objet	Tiers	Montant TTC
COLIS POUR LES ANCIENS	TOUCHOT SARL 8 A HUIT	2 005,20 €
FOURRIERE ANIMALE PLERIN 2021	SACPA SAS	1 390,94 €
REPAS CANTINE DECEMBRE 2020	MUTUALITE RETRAITE C.A.	2 775,85 €
MAINTENANCE MATERIEL CUISSON + FRIGO SDF	HORIS SERVICES	579,55 €
MAINTENANCE 2021 LOGICIELS JVS HORIZON O	JVS - MAIRISTEM	1 399,67 €
MAINTENANCE PARC INFORMATIQUE 2021	MICRO CONTACT	2 400,00 €
ASSURANCE 2021 - RESPONSABILITE CIVILE	SMACL	4 077,26 €
ASSURANCE 2021 - DOMMAGES AUX BIENS	SMACL	2 592,00 €
ASSURANCE 2021 - FLOTTE AUTOMOBILE	SMACL	1 864,51 €
ASSURANCE 2021 - PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	3 102,62 €
EAU 2EME SEMESTRE 2020	SAUR FRANCE	3 197,75 €
PRODUITS ENTRETIEN, DESINFECTANTS, LINGE	IPC SAS	767,64 €
ENTRETIEN ET AFFUTAGE 3 TAILLE HAIES	MATIGNON PIECES SERVICES - MPS	524,89 €
FOURNITURE ELECTRICITE BATIMENTS PUBLICS SEPT-OCT-NOV 2020	EDF COLLECTIVITES	2 765,89 €
FOURNITURE ELECTRICITE BATIMENTS PUBLICS NOV-DEC 2020	EDF COLLECTIVITES	1 944,64 €
DERATISATION 2021 BATIMENTS + VOIRIE	ECOLAB PEST FRANCE	2 940,65 €
INSTRUCTION OCCUPATION SOL 1/05 10/20	DINAN AGGLOMERATION	1 470,55 €
REPAS CANTINE JANVIER 2021	MUTUALITE RETRAITE C.A.	4 237,35 €
ETUDE DE FAISABILITE 2 PISTES CYCLABLES	SERVICAD	7 080,00 €
ACHAT DE 10 POTELETS	LE POTELET	1 765,20 €
PORTES ISOLANTES CABINET MEDICAL	BOSCHAT LAVEIX	2 353,66 €
TRAVAUX TELEPHONIE ET INTERNET CABINET MEDICAL	FAUCHE	4 725,53 €
TRAVAUX DE GOUDRONNAGE - RUE DE BIORD	DINAN AGGLOMERATION	2 375,00 €
60 ARCEAUX + SIGNALIQUETIQUE POUR STATIONNEMENT VELOS	SELF SIGNAL	4 554,00 €
JARDINIERES BORD DE FENETRE MAIRIE ET SUR CANDELAB	KABELIS	2 400,90 €
REPLACEMENT FAUTEUIL TRACTEUR	BERNARD SAS	1 700,15 €
10 SUPPORTS VELOS - POINTE DU CHEVET	ACTIVIA	1 860,95 €

## Camping

Objet	Tiers	Montant HT
CONSOMMATION EAU 4 EME TRIMESTRE 2020	SAUR FRANCE	1 416,05
REDEVANCE DECHETS MENAGERS 2020	DINAN AGGLOMERATION	5 195,50
SEPARATION DES RESEAUX EU ET EP	CHAUVEAU PASCAL	7 800,00
REPROFILAGE ET REVETEMENT TRI-COUCHE	DINAN AGGLOMERATION	3 216,60
25 APPUIS CYCLES TROMBONE	SELF SIGNAL	2 141,25

## Ports

Objet	Tiers	Montant HT
MATERIEL POUR CREATION ARRIVEE EAU	FRANS BONHOMME	637,71
ASSURANCE 2021 - RESPONSABILITE CIVILE	SMACL	524,22

**La séance est levée à 19h00**